

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38/2022

Séance du 25 août 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	11/08/2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 25 à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**UTELLE - VENTE COMMUNE / PASCU SUITE A LA MODIFICATION DU CADASTRE.**

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Corinne COMINO, Karine FAY, Geneviève PEPE, Stéphane VOISIN, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE.

Pouvoirs : Jean-Luc VIGNA donne pouvoir à Michel TIREBAQUE, Cyril LEGER donne pouvoir à Yvette MARTIN.

Absents : Néant.

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à la modification du cadastre et notamment la parcelle M454, il convient de procéder à une vente.

Il explique que la parcelle M454 à Utelle village est divisée en parcelles M819 et M820.

La parcelle M820 est destinée à la mise en vente à Monsieur Mihai PASCU dont le bâtiment existant est relié avec la parcelle M801 dont il est propriétaire.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la mise en vente de la parcelle nouvellement cadastrée M820 au profit de Monsieur Mihai PASCU pour 1 € symbolique (un euro).

Où l'exposé du Monsieur la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle M820 à Monsieur Mihai PASCU,
- **ACCEPTE** le prix de vente à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

